



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, greffier de cette ville, que lors de sa séance ordinaire tenue le 19 février 2018, le Conseil municipal a adopté les règlements suivants :

RÈGLEMENT 305-2018, concernant les droits de mutations immobilières sur les immeubles dont la base d'imposition excède 500 000 \$.

RÈGLEMENT 307-2018, établissant un programme d'aide sous forme de subvention pour la rénovation de bâtiments résidentiels.

Et

RÈGLEMENT 308-2018, ayant pour objet d'abroger les règlements 255-2015 et 276-2016 visant à accorder une subvention pour favoriser le remplacement de toilettes standards par des toilettes à faible consommation d'eau potable.

AVIS PUBLIC est en outre donné que lesdits règlements 305-2018, 307-2018 et 308-2018 sont actuellement déposés au bureau du greffier à l'hôtel de ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau.

Lesdits règlements 305-2018, 307-2018 et 308-2018 entrent en vigueur le jour de leur publication, conformément à la Loi.

Donné à Alma,
ce 21 février 2018.

Le greffier de la Ville d'Alma



Jean Paradis, avocat

ATTESTATION

JE, soussigné, greffier de la Ville d'Alma, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis ci-dessus, par affichage à l'Hôtel de ville, le 21 février 2018, par diffusion sur le site Internet de la Ville, le 21 février 2018 et par insertion dans le journal Le Lac-Saint-Jean, le 21 février 2018.

Alma, ce 21 février 2018.

Le greffier de la Ville d'Alma


Jean Paradis, avocat